Le Conseil de Développement : CoDev

Depuis 2017, le CAPS participe aux ateliers de consultation citoyenne du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération. Nous portons un regard critique sur les thèmes abordés : la nature en ville, les trames vertes et bleues, le plan climat-énergie, les divers projets d'aménagement.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

www.agglo-saint-louis.fr

UN CADRE JURIDIQUE POUR SA MISE EN PLACE

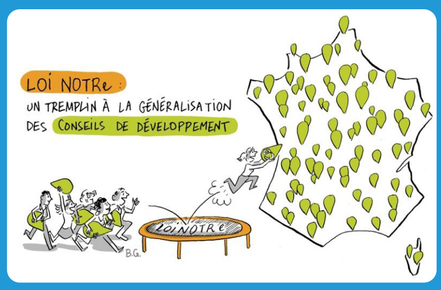

Un conseil de développement (CoDev) est une instance de **démocratie participative au niveau intercommunal**, issue de la Loi « VOYNET» (1999), constituée de citoyens bénévoles de la société civile.

La Loi « NOTRe » (2015) a permis d'encourager davantage les citoyens à participer à la vie publique et d'instaurer la mise en place de conseils de développement dans les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Le conseil de développement de Saint-Louis Agglomération a été installé début janvier 2017.

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET SON TERRITOIRE

40
communes

84 000
habitants

01/01/17
date de création

25
Km du nord au sud

21
Km d'est en ouest

SON RÔLE

- **Lieu de réflexion transversale et prospective à l'amont des décisions publiques** pour alimenter et enrichir les projets de territoire et s'efforcer d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales
- **Force de proposition**, laboratoire d'idées, rôle d'éclaireur et d'alerte
- **Espace de dialogue, d'expression libre et argumentée** entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun
- **Lieu de débat** à même de redynamiser l'exercice de la démocratie sur les territoires
- **Interface** entre les élus et les représentants de la société civile
- Maillon de l'**implication citoyenne**

Illustrations : Coordination nationale des conseils de développement

SON ORGANISATION

BUREAU

- **6 membres,** dont les animateurs de chaque groupe de travail et le Président
- Organe de réflexion
- Suivi des travaux des groupes de travail
- Préparation des assemblées plénières
- Gestion des affaires courantes

GROUPES DE TRAVAIL

- Travail autour d'**un projet ou d'une thématique** donnée
- Existence d'un **règlement intérieur**, fixant les modalités de travail

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Habiter ou travailler** sur le territoire de Saint-Louis Agglomération
- **Ne pas avoir de mandat électif**
- **Fréquence** : au minimum 1 réunion par an

LORS DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

66 membres présents représentant la diversité de la société civile (monde économique, social, culturel, éducatif, environnemental, associatif, secteur de l'aménagement, citoyens)

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

38,7 % **61,3 %**

FONCTIONNEMENT

AUTO-SAISINE
SUJET CHOISI PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

SAISINE
SUJET PROPOSÉ PAR SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

GROUPES DE TRAVAIL ACTUELS

- MOBILITÉS
- ATTRACTIVITÉ
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ESPACES NATURELS ET PAYSAGES

TRAVAUX EN PLÉNIÈRE OU EN GROUPES DE TRAVAIL

- Participation de membres du CoDev à différentes instances de Saint-Louis Agglomération
- Mise en œuvre du plan de développement touristique 2023-2026
- Élaboration du diagnotic des trames vertes et bleues et programme d'action de restauration
- Consultation du cahier des charges ZAC Quartier du Lys et Sierentz
- Schéma de développement et mobilité du coeur d'agglomération
- Finalisation d'une charte de bon voisinage

LETTRE DE MISSION 2023

L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE VOUS CONCERNE, REJOIGNEZ-NOUS !

CONTACT

Virginie Waltz - Chargée de mission développement local
07 62 92 91 32 - waltz.virginie@agglo-saint-louis.fr